

Attention, pour faciliter la constitution
de vos dossiers, les dates limites de dépôt des candidatures
sont repoussées en septembre.

Sont éligibles aux prix de l'innovation 2019 les nouveautés mises
sur le marché français entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 septembre 2019.



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)

DOSSIER DE CANDIDATURE



innovationveterinaire.com • prixinnovation@afvac.com

AFVAC, 40 Rue de Berri - 75008 Paris • Tél : 01 53 83 91 60



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)



À l'occasion de son congrès national annuel qui se tiendra à Lyon du 28 au 30 novembre prochain, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) organise en 2019 pour la seconde année les Prix de l'Innovation Vétérinaire avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV).

OBJECTIF

L'objectif de ces prix est de valoriser les entreprises créatrices d'innovations dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux de compagnie et de promouvoir ces initiatives innovantes auprès des praticiens vétérinaires.

Les Prix de l'Innovation Vétérinaire sont décernés par les vétérinaires eux-mêmes, utilisateurs et prescripteurs de ces innovations.

CATÉGORIES DES PRIX

Ces innovations concernent 4 catégories distinctes :

Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Médicament vétérinaire**

On entend par la dénomination « Médicament vétérinaire » : toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'animal ou pouvant lui être administrée en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique. (L. 5111-1 du code de la santé publique).

Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Matériels & dispositifs à visée technique, diagnostique ou thérapeutique**

Cette catégorie comprend tous les produits, matériels, outils et instruments à l'usage des établissements de soins vétérinaires pour la pratique des examens, des actes médicaux et chirurgicaux et des soins prodigués aux animaux.

Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Alimentation, compléments alimentaires, diététique animale**

On entend par la dénomination « Alimentation animale », les alimentations physiologiques et diététiques destinées à tous les animaux de compagnie y compris les nouveaux animaux de compagnie.

On entend par la dénomination « Les compléments alimentaires » les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés. (Directive 2002/46/CE du parlement européen, transposée par le décret n°2006-352 du 20 mars 2006).

Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Hygiène et confort de l'animal**

On entend par la dénomination « Hygiène et confort » tout produit ou méthode permettant d'améliorer la qualité de vie des animaux de compagnie.

Ces 4 catégories sont ouvertes à toutes les solutions connectées ou non.

Un autre prix intitulé **Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire** récompensera le lauréat le plus innovant de ces quatre catégories.

PROCÉDURE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour concourir, l'innovation doit avoir été mise sur le marché français entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 septembre 2019. Il n'est pas possible de concourir deux fois de suite avec le même dossier et de présenter le même sujet d'innovation dans des catégories différentes.

ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est exclusivement numérique.

Ce dossier précise :

- La catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir
- Le nom et la raison sociale de l'entreprise
- Le nom et coordonnées de l'interlocuteur
- Le nom de l'innovation
- Une argumentation expliquant en quoi le projet est innovant : 10 000 signes maximum, espaces compris, en fichier word, possibilité de joindre en annexes des visuels, lien vers une vidéo facilitant la compréhension de l'innovation
- Une bibliographie si il y en a une.

Les frais de participation, communs aux quatre catégories de prix, d'un montant de 160€ par dossier soumis (formulaire en page 6 du présent document) sont à joindre au dossier de candidature.

Les dossiers de candidature, accompagnés du règlement des frais de participation doivent être adressés impérativement au plus tard le 10 septembre 2019 pour la catégorie Médicament vétérinaire et le 28 septembre 2019 pour les autres catégories à l'adresse :

prixinnovation@afvac.com

À réception du dossier de candidature et du règlement des frais, un accusé réception du dossier sera communiqué à la personne responsable du dossier.

COMPOSITION DU JURY

La composition du jury comprend huit personnalités vétérinaires :

- 1 personnalité vétérinaire intéressée par l'innovation
- 1 enseignant des écoles vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie
- 1 adhérent AFVAC
- 1 représentant de la profession
- 4 personnalités de l'AFVAC dont le président du comité scientifique du congrès.

SÉLECTION DES DOSSIERS : DEUX ÉTAPES

Recevabilité des dossiers dans la catégorie souhaitée

Les entreprises seront informées de la recevabilité ou non de la candidature de leur innovation dans la catégorie souhaitée au plus tard le 18 septembre 2019 pour la catégorie Médicament vétérinaire et le 1^{er} octobre 2019 pour les autres catégories.

En cas de non-recevabilité de la candidature, celle-ci sera motivée et les frais d'inscription restitués.

L'innovation dont le dossier a été estimé recevable dans la catégorie souhaitée accède au statut de « **candidat** » dans cette catégorie et peut se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans sa communication.

Sélection des dossiers pour le vote final

Trois sélectionnés dans chaque catégorie

Une sélection de trois dossiers par catégorie est faite par le jury qui examine notamment :

- L'intérêt de l'innovation : pour le praticien, l'équipe soignante, le propriétaire et l'animal
- L'ouverture sur un nouveau domaine

DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les innovations sélectionnées au nombre de 12 au total (soit 3 par catégorie) seront présentées sous forme de posters dans un espace dédié dans l'exposition commerciale du Congrès national de l'AFVAC qui se tiendra du 28 au 30 novembre 2019 au Centre de Congrès de Lyon.

Ces posters seront soumis exclusivement au vote électronique des congressistes vétérinaires et étudiants, **du jeudi 28 novembre au samedi 30 novembre 2019 11 heures**, heure à laquelle le scrutin sera clos.

Un bandeau (de couleur différente pour chaque catégorie) sera distribué à chaque « favori » à l'ouverture de l'exposition commerciale du congrès pour affichage sur leur stand.

Les « favoris » sont encouragés à présenter une vidéo de leur produit sur leur stand pendant la durée du congrès. Si cela est possible techniquement, ces vidéos pourront également passer en boucle sur un écran au niveau de la borne de vote et des posters.

Une information concernant les candidatures sélectionnées et non sélectionnées sera adressée au plus tard le **20 septembre 2019** pour la catégorie Médicament vétérinaire et le **18 octobre 2019** pour les autres catégories.

Les innovations sélectionnées par le jury (trois par catégorie) accèdent au statut de « **favori** » dans sa catégorie et peut se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans sa communication.

Les entreprises dont l'innovation est sélectionnée doivent fournir un poster de présentation de leur innovation, qui sera exposé dans un espace dédié dans l'exposition commerciale du congrès AFVAC à Lyon du 28 au 30 novembre 2019.

Dans la catégorie Médicament vétérinaire, ces posters doivent être soumis à l'autorisation de l'ANMV. La date d'annonce de sélection est avancée au 18 septembre 2019 dans cette catégorie afin de prévoir le délai nécessaire d'obtention de cette autorisation.



Après clôture du vote, le jury se réunira pour délibérer.

L'attribution des prix de chaque catégorie et du Grand Prix tiendra compte pour 50% du vote des congressistes et pour 50% du vote du jury.

Un seul prix sera décerné par catégorie.

Proclamation des résultats et remise officielle des prix

La proclamation des résultats et la remise des Prix de l'Innovation vétérinaire AFVAC 2019 et du Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire 2019 auront lieu sur le congrès le samedi 30 novembre 2019 à 13h.

Les lauréats pourront se prévaloir de ce prix dans leur communication par un logo spécifique fourni par l'AFVAC.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 10 septembre 2019 pour la catégorie Médicament vétérinaire et le 28 septembre 2019 pour les autres catégories à l'adresse : prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)



FICHE DE PARTICIPATION

Raison sociale de l'entreprise :

Personne responsable du dossier :

Nom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir (cases à cocher)

- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Médicament vétérinaire**
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Matériels & dispositifs à visée technique, diagnostique ou thérapeutique**
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Alimentation, compléments alimentaires, diététique animale**
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie **Hygiène et confort de l'animal**

Nom de l'innovation

.....
.....
.....

Argumentation expliquant en quoi le projet est innovant

- 10 000 signes espaces compris
- Possibilités d'annexes facilitant la compréhension de l'innovation (éventuellement lien vers une vidéo)

Date :

Signature :

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 10 septembre 2019 pour la catégorie Médicament vétérinaire et le 28 septembre 2019 pour les autres catégories à l'adresse : prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)



FRAIS DE PARTICIPATION

Je verse à ce jour un montant de **160 €** par **virement bancaire**, en indiquant impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante : « Règlement sans frais pour le bénéficiaire »

BANQUE	GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ	MOTIF	DOMICILIATION	N°INTRACOMMUNAUTAIRE
30004	00804	00022636562	36	PRIX INNOVATION VÉTÉRINAIRE 2019	BNP PARIBAS ÉLYSÉES Hausmann entreprise (00819)	FR 13 321 592 000 31
IBAN : FR76 3000 4008 0400 0226 3656 236						

Date :

Signature :

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le **10 septembre 2019** pour la catégorie Médicament vétérinaire et le **28 septembre 2019** pour les autres catégories à l'adresse : prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)



POSTER DE PRÉSENTATION

Cahier des charges

- Format A0 portrait obligatoire (118,9 cm hauteur x 84,1 cm large)
- Impression à fournir sur carton plume 3 mm d'épaisseur conseillée

Rendez-vous mercredi 27 novembre à 16h au commissariat général du Congrès national AFVAC situé à l'accueil du Centre des Congrès de Lyon pour l'installation de vos posters.

L'AFVAC fournira les supports d'accroche.

Si vous souhaitez conserver votre poster à l'issue du Congrès, nous vous invitons à le récupérer directement dans l'espace dédié samedi 30 novembre à 17h.

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 10 septembre 2019 pour la catégorie Médicament vétérinaire et le 28 septembre 2019 pour les autres catégories à l'adresse : prixinnovation@afvac.com